



Ville de Bernay
Délibération : 32
Conseil du 06 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20211210-DAJ-DEL-JS-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

Affichage : 13/12/2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021 -

Délibération n°133-2021

Rapporteur : Monsieur Mickael PEREIRA

L'an deux-mille-vingt-et-un, le six décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Camille DAEL, Hugues CANTEL, Pierre JALET.

Date de la convocation : 30 novembre 2021.

Monsieur Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROGRAMME DES PROJETS DE TRAVAUX 2021/2022

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de son projet de redynamisation du territoire, la Ville de Bernay a décidé de poursuivre ses investissements, notamment dans le cadre de sa politique éducative et sécuritaire. Pour cela, elle peut bénéficier du plan de Relance²⁷ du Département.

Il est ainsi proposé d'engager les projets suivants pour l'année 2021/2022 :

- La rénovation du préau de l'école élémentaire du Bourg-le-Comte
- La réhabilitation de la cour d'école maternelle Jean moulin
- La phase 2 du projet de vidéoprotection

- L'éclairage LED sur le stade Bailly
- Le renforcement des bornes incendies

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme ci-joint ainsi que les plans de financements associés. Les projets pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Eure et de l'Etat.

DELIBERATION :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable des membres de la Commission « *Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique* », en date du 3 décembre 2021

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE D'APPROUVER les programmes des projets de travaux suivants :

PROJET	ESTIMATION HT	PLAN DE FINANCEMENT
La rénovation du préau de l'école élémentaire du Bourg-le-Comte	71 148€	DETR/DSIL : 21 344€ DEPARTEMENT : 35 574€ VILLE : 14 230€
La rénovation de la cour d'école maternelle Jean Moulin	155 835€	DETR/DSIL : 62 334€ DEPARTEMENT : 46 750€ CAF : 15 584€ VILLE : 31 167€
L'éclairage LED sur le stade Bailly et gymnases	60 000€	DETR/DSIL : 24 000€ DEPARTEMENT : 24 000€ VILLE : 12 000€
Rénovation incendie : allées des soupirs	55 901€	DETR/DSIL : 22 360€ DEPARTEMENT : 22 360€ VILLE : 11 181€
Renforcement des bornes incendie	47 221€	DETR/DSIL : 18 888€ DEPARTEMENT : 18 888€ VILLE : 9445€

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A LA MAJORITE D'APPROUVER le programme du projet de travaux suivant :

(Contre : Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE)

La phase 2 du projet de vidéoprotection	252 420€	DETR/DSIL : 100 968€ DEPARTEMENT : 45 000€ VILLE : 106 452€
---	----------	---

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/12/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

